

2016 – ANNEE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME AVEC UN ACCENT PARTICULIER SUR LES DROITS DES FEMMES

Date: 7 octobre 2016
Lieu: Sanlam Auditorium, Université de Pretoria

APPEL A CONTRIBUTIONS

Conférence, vendredi 7 octobre 2016, Pretoria, Afrique du Sud

Système africain de protection des droits de l'homme @ 30: Bilan et perspectives

Le Centre for Human Rights, de la Faculté de Droit, de l'Université de Pretoria, en collaboration avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission africaine), et l'Université de Gambie lance un appel à contributions pour la conférence célébrant l'Année africaine des droits de l'homme avec un accent particulier sur les droits des femmes.

La Conférence se tient dans le cadre du 25e Concours africain de procès simulé des droits de l'homme co-organisée par les trois institutions à Pretoria, en Afrique du Sud, du 3 au 8 octobre 2016

L'année 2016 marque :

- Les 30 années de l'entrée en vigueur de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte Africaine)
- Les 10 ans de l'entrée en fonction de la Cour Africaine ;
- Les 30 ans du Centre for Human Rights, Université de Pretoria.

La journée conférence permettra aux universitaires des universités participantes ainsi qu'aux universitaires et professionnels nationaux et internationaux de faire un bilan et d'entrevoir les perspectives concernant les instruments du système africain des droits de l'homme.

THEMES DE LA CONFERENCE

Les résumés d'articles devront porter sur les thèmes suivants :

- **Les 30 ans de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples** – analyse des communications individuelles, tendances jurisprudentielles de la Commission Africaine à partir de ses communications individuelles
- **Les 25 ans de la Charte africaine sur les droits de l'enfant** - analyse des communications individuelles, tendances jurisprudentielles du Comité africain sur les droits de l'enfant à partir de ses communications individuelles
- **Les droits des femmes en Afrique** – réflexions sur les conflits potentiels entre les droits des femmes et la culture en Afrique avec une référence au Protocole à la Charte africaine sur les droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo)
- **Les 10 ans de la Charte africaine de la jeunesse** – analyse des avancées depuis l'adoption de la Charte il y a 10 ans, les raisons de son impact limité, son potentiel

- **Les conflits en Afrique** – analyse du rôle de la Commission africaine, du Comité, de la Cour et des autres organes de l'Union Africaine et de ses institutions dans la résolution des conflits en Afrique
- **Fragmentation ou coexistence de coopération** – Les relations entre les organes des droits de l'homme de l'Union Africaine, les organes politiques et les organes sous régionaux ayant une mission de protection des droits de l'homme
- L'impact de la Charte africaine et du Protocole de Maputo au niveau national avec un accent particulier sur un ou plusieurs pays (par exemple analyser son impact dans un pays, ou analyser l'impact d'une décision ou d'une observation finale ou sur un thème particulier (tel que l'impact des dispositions du Protocole de Maputo sur les violences conjugales dans les pays sélectionnés). Veuillez tenir compte des travaux réalisés par le Centre for Human Rights sur ces questions : *The impact of the African Charter and Women's Protocol in selected African states* (Pretoria University Law Press, 2012) et *The impact of the African Charter and Maputo Protocol (PULP, 2016)* disponible sur :

http://www.pulp.up.ac.za/cat_2016_06.html

<http://www1.chr.up.ac.za/index.php/research/impact-of-the-charter-protocol.html>

PROCEDURE DE SELECTION – INTERVENANTS POTENTIELS

- Les personnes souhaitant préparer une communication doivent transmettre aux organisateurs un résumé comprenant le titre proposé et un bref résumé de (800 mots maximum).
- Le résumé doit également comporter le nom de l'auteur, sa qualité et son adresse électronique.
- Les résumés doivent être envoyés à mkillander@gmail.com avant le **8 août 2016**.
- Les auteurs des résumés sélectionnés seront informés le **13 août 2016**.
- Les communications intégrales d'un nombre maximum de 10 000 mots doivent être envoyées au plus tard le **8 septembre 2016** pour ceux qui doivent déposer les demandes de visa, et autrement le **30 septembre**.
- Les articles seront publiés à l'avance en tant que projet d'article sur le site du Concours de Procès Simulé
- La prise en compte des communications sélectionnées dans le programme définitif dépend de la soumission de leur version définitive avant la date limite.
- Les communications sélectionnées sont susceptibles d'être publiées
- Les directives en matière de soumission de communications sont disponibles sur le site : <http://www.ahrlj.up.ac.za/submissions>.

FINANCEMENT

Les organisateurs disposent d'un financement pour la prise en charge des billets d'avion des participants sélectionnés. Veuillez indiquer dans votre communication si vous avez besoin d'un financement. Etant donné que la décision de prise en charge ne sera connue qu'en septembre, les Représentants de facultés (universitaires) qui souhaitent présenter des communications – et qui participeront dans tous les cas au Concours de Procès Simulé à Pretoria – sont encouragés à rechercher des financements auprès de leurs universités d'origine.

CONTACT

Pour plus d'informations sur les activités du Centre for Human Rights, veuillez visiter www.chr.up.ac.za